

Un accord politique pour remédier à la crise économique actuelle

Préambule

Le nouveau gouvernement bénéficie de l'appui de partis qui partagent un même engagement envers la responsabilité budgétaire, un programme progressiste et la conviction que le gouvernement doit agir en partenariat avec les Canadiens et les Québécois. Lorsque cela s'applique, ces objectifs devraient être poursuivis dans un esprit de partenariat et en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Principes budgétaires

Cet accord politique est basé sur la responsabilité budgétaire. Les trois partis conviennent que l'économie canadienne et le cadre fiscal du gouvernement fédéral ont été sérieusement affaiblis depuis le dernier budget fédéral.

Comme l'a conclu le directeur parlementaire du budget, à cause des choix politiques du gouvernement conservateur, le point de départ du gouvernement fédéral est le déficit. Cette nouvelle réalité ne réduit pas la nécessité de stimuler l'économie comme en font foi les ententes conclues par tous les pays membres du G-20.

Le plan suivant décrit les objectifs communs et établit des lignes directrices afin de parvenir à stimuler activement l'économie pour les deux prochaines années. Il renferme également un engagement commun de revenir aux budgets excédentaires en quatre ans.





House of Commons
Chambre des communes

Plan de stimulation de l'économie

La grande priorité du nouveau gouvernement est de mettre en œuvre un plan visant à stimuler l'économie, en commençant – sans s'y limiter – par :

- L'accélération du versement des financements actuels au titre de l'infrastructure de même que d'importants nouveaux crédits, notamment pour des projets municipaux et intergouvernementaux (comme le transport en commun, l'énergie propre, l'eau, les corridors et les portes d'entrée). Cela inclurait certainement de remédier au besoin urgent d'infrastructure des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- La construction et la rénovation de logements.
- Des investissements dans des stratégies touchant les secteurs clés (p. ex. : secteurs manufacturier, forestier et automobile) conçues pour créer et sauver des emplois, et prévoyant une aide conditionnelle à une transformation de ces industries en vue de les rendre à nouveau rentables et durables.

Un soutien rapide pour les gens touchés par la crise économique

Le nouveau gouvernement s'engage à assurer que le gouvernement fédéral mette en place les programmes appropriés pour aider les gens les plus touchés par la crise économique, de sorte que tous les citoyens soient en mesure de participer pleinement au rétablissement économique qui suivra, notamment par les mesures suivantes :

- Faciliter le perfectionnement des compétences pour que les travailleurs canadiens soient bien outillés pour faire face à une économie en rapide évolution, tout en respectant les juridictions provinciales et les ententes en vigueur.





House of Commons
Chambre des communes

- Modifier la loi actuelle créant la nouvelle société d'État chargée de l'assurance-emploi afin de garantir que tous les revenus tirés des primes de l'assurance-emploi servent à l'octroi de prestations et à de la formation pour les travailleurs. Éliminer la période d'attente de deux semaines actuelle
- Baisser de 50 pourcent le retrait minimum requis des Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) pour 2008.
- Réformer les lois sur la faillite et l'insolvabilité pour mieux protéger les pensions..
- Mettre en œuvre un programme de soutien au revenu pour les travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi afin de les aider à faire la transition entre l'emploi actif et leurs prestations de retraite.

Autres priorités pour stimuler l'économie

- Soutien à la culture, notamment par l'annulation des compressions annoncées par le gouvernement conservateur.
- Soutien à la Commission canadienne du blé et à la gestion de l'offre.
- Réforme de l'immigration.
- Restaurer le financement des agences de développement économique régional en faveur des organisations de développement à but non lucratif.

Les familles

Si les finances le permettent, nous nous engageons à aller de l'avant avec de meilleures prestations pour enfants et avec un programme d'éducation préscolaire et de garde d'enfants en partenariat avec chaque province, dans le respect de leur rôle et de leur juridiction, avec possibilité de retrait avec pleine compensation financière.





House of Commons
Chambre des communes

Collaborer avec nos partenaires en Amérique du Nord

Nous allons collaborer avec nos partenaires nord-américains pour établir un système d'échange de droits d'émission de gaz à effets de serre pour l'Amérique du Nord incluant des objectifs de réduction absolue des émissions, en se basant sur 1990 comme année de référence.

Collaborer avec nos partenaires internationaux

Le gouvernement s'engage à travailler avec la communauté internationale, particulièrement avec les pays membres du G-20 afin d'élaborer une nouvelle architecture financière mondiale.

Les votes de confiance

Le gouvernement ne demandera pas la dissolution du Parlement pendant la durée de cette entente, sauf suite à une défaite sur une motion de non-confiance explicitement présentée par l'opposition, ou lors de tout vote portant sur le discours du Trône, ou d'un vote portant sur le budget à quelque étape que ce soit à la Chambre, ou d'un vote sur tout projet de mise en œuvre d'un budget à quelque étape que ce soit à la Chambre, ou d'un vote sur toute motion à la Chambre visant à appuyer, restaurer ou rétablir tout crédit, ou sur tout projet de loi de crédits à toute étape à la Chambre.

Le Bloc Québécois ne présentera pas, ni n'appuiera des motions de non-confiance envers le gouvernement pendant sa période d'appui à cette entente. Il votera en faveur de la position du gouvernement dans le respect de tous les points cités dans le paragraphe qui précède immédiatement.





House of Commons
Chambre des communes

Termes de l'entente

Le Parti libéral du Canada et le Nouveau Parti démocratique du Canada souscriront à cette entente jusqu'au 30 juin 2011 à moins qu'elle ne soit renouvelée.

Le Bloc Québécois souscrira à cette entente jusqu'au 30 juin 2010 à moins qu'elle ne soit renouvelée.

Conclu le 1^{er} décembre 2008

L'honorable Stéphane Dion
Chef du Parti libéral du Canada

L'honorable Jack Layton
Chef du Nouveau Parti démocratique du Canada

Gilles Duceppe
Chef, Bloc Québécois

